

La Conduite Supervisée

Se déroule en 2 temps : la formation initiale en auto-école et la conduite accompagnée (à partir de 18 ans minimum).

La formation initiale

- 20h de cours de conduite minimum
- Obtention de l'examen théorique du code de la route (à partir de 17 ans et valable 5 ans)
- Délivrance de l'attestation de fin de formation initiale une fois le niveau de conduite évalué suffisant
- Rendez-vous préalable de 2 heures avec l'accompagnateur. Ce rendez-vous sert de relais entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur. Celui-ci pourra prendre conscience du niveau de conduite de l'apprenti conducteur, et bénéficiera des conseils de l'enseignant. Un guide de l'accompagnateur lui sera remis.

La conduite accompagnée

- Pas de minimum de temps ni de kilométrage
- Les rendez-vous pédagogiques sont facultatifs

L'accompagnateur et les règles de la supervisée

- Même règles que pour l'AAC

L'intérêt de la conduite supervisée

- Si elle n'octroie pas les avantages de l'AAC, elle permet toutefois si la période accompagnée dure suffisamment, d'enrichir les acquis de l'apprenant, d'accroître son expérience et son autonomie. En outre le candidat à l'épreuve pratique du permis de conduire aura plus de chance de réussir son examen.

PARTICULARITE IMPORTANTE DE LA SUPERVISÉE !!

Elle peut se déclencher de deux manières :

- A l'inscription en début de formation comme l'AAC
- Ou bien après un échec à l'examen !! Cela peut être intéressant si les délais de représentation à l'examen sont relativement longs, le candidat peut ainsi continuer à conduire en attendant sans prendre de leçons dans son auto-école. Cela peut être intéressant aussi dans le cas où le candidat souffre d'un manque de confiance en lui ou est facilement stressé, de conduire en accompagnée l'aidera à mieux surmonter ces difficultés et augmentera ses chances de réussite.